

AVIS PUBLIC



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA 45-9

AVIS est donné par les présentes, que conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté lors de la séance du 13 avril 2021, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) » (RCA 45-9), afin de régir la peinture d'un revêtement extérieur en façade.

Ce règlement entre en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité, soit le 18 mai 2021, et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 19 mai 2021.

Nataliya Horokhovska
La secrétaire d'arrondissement